

**Annexe 4 : Liste des activités pouvant être accomplies, selon leur formation, par les intervenants en AAD.**

**Liste des activités pouvant être accomplies par un(e) Technicien(e) de l'intervention sociale et familiale au domicile des familles<sup>1</sup>**

➤ **Réalisation des actes de la vie quotidienne**

Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir réaliser les achats alimentaires ;</li> <li>• Savoir élaborer des menus dans le respect des équilibres nutritionnels, des cultures et habitudes de vie, de l'âge ou de l'état de santé ;</li> <li>• Savoir entretenir le cadre de vie ;</li> <li>• Savoir entretenir le linge et les vêtements ;</li> <li>• Savoir prévenir et corriger les effets liés au manque d'hygiène ;</li> <li>• Savoir agir pour la préservation de la santé ;</li> <li>• Prévenir les accidents domestiques.</li> </ul>
Contribuer au respect de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les sources d'insalubrité et proposer des solutions préventives et les mettre en œuvre.</li> </ul>
Favoriser la sécurité des personnes aidées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité ;</li> <li>• Maîtriser les pratiques d'aide à la mobilité des personnes et leur approche ergonomique.</li> </ul>

➤ **Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne.**

Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir mobiliser les potentialités de la personne et valoriser ses acquis ;</li> <li>• Savoir mettre en œuvre une intervention éducative en utilisant des méthodes et des techniques pédagogiques adaptées ;</li> <li>• Savoir transmettre à la personne la capacité d'évaluer elle-même ses réussites et ses besoins ;</li> </ul>
Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux personnes d'intégrer la dimension sociale de l'habitat et du cadre de vie ;</li> <li>• Faire des propositions de personnalisation de l'habitat ;</li> </ul>

<sup>1</sup> Extrait du référentiel professionnel publié par arrêté ministériel du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (Bulletin officiel n° 2006-5 du ministère de la Santé du 15 juin 2006)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des solutions pour l'aménagement et l'équipement du logement ou sa réorganisation.</li> </ul>
Conseiller sur la gestion du budget quotidien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les principes de base de la gestion d'un budget quotidien ;</li> <li>• Conseiller sur les achats courants : → Identifier les situations à risque de surendettement.</li> </ul>

➤ **Contribution au développement de la dynamique familiale**

Aider et soutenir la fonction parentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les grandes orientations des politiques familiales et de la politique de l'enfance ;</li> <li>• Etre en capacité d'informer les membres du groupe familial sur leurs droits et devoirs vis à vis des enfants et de la société ;</li> <li>• Informer les enfants sur leurs droits et leurs devoirs ;</li> <li>• Repérer les potentialités et les capacités du groupe familial et savoir s'appuyer sur les personnes ressources au sein de la famille ;</li> <li>• Permettre aux parents de favoriser le développement global de l'enfant et de l'adolescent ;</li> <li>• Connaître les besoins du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent ;</li> <li>• Apprendre aux parents à prendre soin du nourrisson ;</li> <li>• Repérer les signes de carence ou de retard dans le développement des enfants et des adolescents ;</li> <li>• Participer à l'éducation et à la socialisation de l'enfant ou de l'adolescent ;</li> <li>• Proposer des activités propres au développement de l'enfant ;</li> <li>• Repérer les difficultés scolaires des enfants et participer au soutien scolaire.</li> </ul>
Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les conséquences d'une nouvelle situation familiale pour chacun des membres de la famille ;</li> <li>• Proposer à la famille des modalités d'action adaptées à la nouvelle situation ;</li> <li>• Accompagner les différents membres de la famille dans leur recherche d'un nouvel équilibre de vie ;</li> <li>• Repérer les difficultés que peut rencontrer la cellule familiale lors de l'arrivée d'un enfant au foyer ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'accompagnement des personnes en fin de vie et soutenir les autres membres du foyer dans la période qui suit le décès ;</li> <li>• Aider la cellule familiale à envisager et préparer la période qui suit le décès.</li> </ul>
Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les grandes orientations des politiques en matière de majeurs protégés et de protection de l'enfance ;</li> <li>• Alerter sur les mesures de protection juridique des personnes vulnérables ;</li> <li>• Connaître les dispositifs de lutte contre la maltraitance ;</li> <li>• Repérer les dynamiques intra- familiales, alerter sur les situations de violence familiale ou de maltraitance et mettre en lien avec les institutions concourant à la protection de l'enfance ou des adultes.</li> </ul>

➤ **Accompagnement social vers l'insertion**

Informier et orienter vers des services adaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les droits et les libertés fondamentales des personnes ;</li> <li>• Rappeler (et donner des repères) sur les lois et les règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s'y inscrire en tant que citoyen ;</li> <li>• Connaître les équipements et les services de proximité auxquels les personnes peuvent faire appel ;</li> <li>• Connaître les prestations et aides financières éventuelles et les conditions générales de leur utilisation.</li> </ul>
Accompagner les personnes dans leurs démarches	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'émergence, à l'élaboration et au suivi de projets personnels ou professionnels ;</li> <li>• Identifier les critères inhérents à la faisabilité du projet des personnes.</li> </ul>

➤ **Conduite du projet d'aide à la personne**

Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir repérer une problématique commune à un groupe et la traduire en projet d'action ;</li> <li>• Savoir participer à l'élaboration ou initier des actions collectives ;</li> <li>• Connaître les techniques d'organisation et d'animation de groupe ;</li> <li>• Savoir mobiliser les personnes ;</li> <li>• Savoir évaluer une action collective.</li> </ul>
--	---



➤ **Communication professionnelle et travail en réseau**

Assurer une médiation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les principes généraux de la communication interpersonnelle ;</li> <li>• Identifier les modes de communication des relations familiales, intergénérationnelles et des relations interculturelles ;</li> <li>• Faciliter l'expression et les échanges entre personnes et entre personnes et institutions ;</li> <li>• Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits.</li> </ul>
S'inscrire dans un travail d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoir participer à l'élaboration du projet d'établissement ou de service ;</li> <li>• Connaître les grandes orientations de l'action sociale ;</li> <li>• Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux ;</li> <li>• Pouvoir participer à la politique d'amélioration de la qualité engagée par l'établissement ou le service ;</li> <li>• Savoir prendre et passer le relais à d'autres partenaires, même en urgence.</li> </ul>
Développer des actions en partenariat et en réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les dynamiques institutionnelles ;</li> <li>• Identifier les partenaires à solliciter et faire le lien avec son établissement ou service ;</li> <li>• Pouvoir travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.</li> </ul>

<b>Liste des activités pouvant être accomplies par un(e) auxiliaire de vie sociale au domicile des familles<sup>2</sup></b>
---

➤ **Accompagnement et aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne**

- Aider à la réalisation ou réaliser des achats alimentaires ;
- Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas équilibrés conformes aux éventuels régimes prescrits ;
- Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements, du logement ;
- Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et du matériel ;
- Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité.

➤ **Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelles**

- Participer au développement et/ou au rétablissement et /ou au maintien de l'équilibre psychologique ;
- Stimuler les relations sociales ;
- Accompagner dans les activités de loisirs et de la vie sociale ;
- Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives.

---

<sup>2</sup> Arrêté et décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 : Diplôme d'AES remplacé par le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (Deaes)

<b>Liste des activités pouvant être accomplies par un Accompagnant éducatif et social<sup>3</sup> au domicile des familles</b>
--

➤ **Contexte de l'intervention**

- Réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature ;
- Prendre en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie ;
- Accompagner les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs ;
- Veiller à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagner dans leur vie sociale et relationnelle.

Les interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile. Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent :

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés ;
- Etablir une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales) ;
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale ;
- Participer à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie ;
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social ;
- Selon le contexte, intervenir au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrire son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

L'Aes transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

➤ **Accompagnement de la vie à domicile**

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Liste des activités de l'AES du référentiel de formation professionnelle<sup>4</sup> « Spécialité, accompagnement de la vie à domicile » :

---

<sup>3</sup> Extrait de l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

<sup>4</sup> DGCS 2018/Référentiel professionnel –Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Domaine d'activités 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale :

- Organiser et ajuster son intervention au domicile de la personne en concertation avec elle, son environnement, en fonction du projet personnalisé et des évolutions constatées au quotidien ;
- Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent au domicile de la personne.

Domaine d'activités 2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité :

- Ecouter et sécuriser la personne dans son projet de vie à domicile ;
- Dialoguer et négocier, avec la personne, les modalités de mise en œuvre de l'intervention à domicile ;
- Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante ;
- Aider au suivi du budget ;
- Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas conformes aux éventuels régimes prescrits ;
- Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements ;
- Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et matériels du cadre de vie de la personne ;
- Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives ;
- Aider la personne dans les activités d'écriture et de lecture de la vie ordinaire ;
- Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité ;
- Prendre part à la décoration et l'esthétique du cadre de vie ;
- Préparer et organiser, avec la personne, ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches de la vie ordinaire.

Domaine d'activités 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés :

- Intervenir en coordination avec les autres intervenants au domicile de la personne, les services sanitaires et sociaux et médico sociaux ;
- Organiser et ajuster son intervention en autonomie et en rendre compte à son encadrement ;
- Transmettre les informations à l'équipe et/ou aux partenaires dans le respect de la sphère privée ;
- Faire part de ses questionnements et des éventuelles difficultés rencontrées à son responsable, en fonction des modalités définies au sein de la structure ;
- Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation.

Domaine d'activités 4 : Participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne :

- Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage dans la limite de ses responsabilités ;
- Accompagner la personne dans les activités de loisirs et de la vie sociale à partir de son contexte de vie.